

DECISION DU PRESIDENT
N° D2025-044

Objet : Aide à l'innovation économique - Validation d'une convention d'étude de solutions d'optimisation aéro-acoustique d'un profil d'aile pour l'aéronautique », entre le CNAM, la CCPA et l'entreprise Tourbill'onde

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour accomplir tous les actes de gestion relatifs à l'aide des projets innovants ;

VU la délibération n°2022-103 en date du 30 juin 2022 visant à actualiser le dispositif d'aide visant à la prise en charge des coûts externes d'étude de projets innovants ;

CONSIDERANT l'arrêté de déport du Président n°A2023-070 en date du 6 avril 2023 déléguant la gestion de l'intégralité des dispositifs d'aide à l'innovation à M. Daniel FABRE, Vice-président ;

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la commission Economie Environnement le 28 avril 2025, sur le projet de convention d'étude tripartite entre l'entreprise Tourbill'onde, le CNAM et la CCPA ;

VU le projet présenté ci-après :

L'entreprise Tourbill'onde est une jeune société fondée par deux docteurs issus du domaine de la simulation numérique, de l'intelligence artificielle et de l'énergétique physique.

Le projet vise à développer une technologie innovante de réduction des nuisances aérodynamiques et acoustiques, avec des applications industrielles potentielles dans les secteurs de la mobilité terrestre et aérienne, ainsi que dans la gestion énergétique de systèmes fluidiques.

L'étude, réalisée en partenariat avec le Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) de Paris, et son laboratoire de modélisation mathématiques et numérique (M2N), repose sur la constitution d'une base de données expérimentale et le développement de modèles d'optimisation de formes par simulation avancée et apprentissage automatique. Cette phase pré-opérationnelle permettra la réalisation d'un démonstrateur technique d'ici à 2026, préalable à des valorisations industrielles.

Le montant de l'étude s'élève à 15 000 € net.

.../...

Un projet de convention, joint en annexe, précise les modalités d'intervention de la CCPA.

- **DECIDE** d'accompagner la société Tourbill'onde dans la poursuite de son projet de recherche et développement avec le CNAM pour un montant de 15 000 € net maximum.
- **DIT** qu'une convention d'étude sera signée entre les parties prenantes.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 3 juin 2025
Publiée le **04 JUIN 2025***

Fait à Chazey-sur-Ain, le 3 juin 2025.

Le Vice-Président
de la Communauté de communes

Daniel FABRE.

